

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 14 juin 2018, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Claude-Alain Tanner, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Claude-Alain Tanner, président : "Mesdames, Messieurs. Il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir ce soir la troisième séance du Conseil de ville de l'année 2018 et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations aux conseillères et conseillers de ville, à M. le maire, à Mme la conseillère et MM. les conseillers municipaux, au chancelier, au vice-chancelier, aux représentants de la presse et aux trois citoyennes présentes qui suivront nos débats ce soir et à qui je souhaite une agréable soirée en notre compagnie. Bonsoir également à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participera à notre conseil jusqu'au point 6 de l'ordre du jour pour répondre à nos questions en lien avec les comptes communaux, et à M. Nicolas Vuilleumier, chef du service de l'urbanisme, qui devrait nous accompagner jusqu'au point 11. Pour terminer les salutations, je souhaite une cordiale bienvenue à M. Marcel Gilomen pour sa première séance en qualité de conseiller municipal et lui souhaite beaucoup de plaisir dans le cadre de sa nouvelle fonction."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je constate l'absence d'un scrutateur. Je prie la fraction libérale radicale de proposer quelqu'un en remplacement."

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous proposons M. Daniel Müller, PLR."

...Il n'y a pas d'opposition...

M. Claude-Alain Tanner, président : "Très bien."

...M. Daniel Müller, PLR, prend place auprès du bureau du Conseil de ville...

M. Claude-Alain Tanner, président, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

...Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2018
3. Communications du président et du maire
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2017 : décision
5. Comptes 2017 : Attribution complémentaire de CHF 500'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision
6. Adoption des comptes communaux 2017 : décision
7. Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) – Modification des dispositions régissant la ZUP A (annexe I RAC) au lieu-dit Les Fontenayes : décision
8. Crédit cadre de CHF 477'000.-, prévu au plan financier, sous réserve de la participation prévue de l'Office des transports publics et de la coordination du trafic (OTP) pour l'amélioration de la desserte en transports publics de Saint-Imier avec compétence au

- Conseil municipal de régler la mise en œuvre et d'engager les dépenses y relatives – décider du mode de financement : décision
9. Crédit d'engagement de CHF 450'000.-, non prévu au plan financier, pour la mise aux normes AEAI (protection incendie) et divers travaux d'entretien du bâtiment Relais culturel d'Erguël pour la part communale (600/1000) ainsi que pour la part de la Fondation Reine Berthe (400/1000) avec prélèvement du montant total sur le fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif – décider du mode de financement : décision
  10. Donation à la Fondation Reine Berthe des 600/1000 de la part PPE appartenant à la Municipalité de Saint-Imier des immeubles sis Rue du Marché 6 et 8 : décision
  11. Crédit d'engagement de CHF 180'000.-, prévu au plan financier sous « Entretien des routes – planification tournante », pour la réfection de la rue du Midi – décider du mode de financement : décision
  12. Traitement de la motion « Relève médicale à Saint-Imier » déposée le 26 avril 2018 par la fraction Alternative Régionale et Communale (ARC) : décision
  13. Nomination de 4 membres au sein de la commission temporaire « Révision du règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier »
  14. Motions et interpellations
  15. Petites questions
  16. Divers et imprévu

## 1. Appel

Sont présents : M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Josika Iles (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), M. Cyril Erard (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Swann Thommen, (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Olivier Zimmermann (PS), Mme Jessica Haenni (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Michel Bastardoz, (Socialiste dissident)

Sont excusés : Mme Danika Perret (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Denis Gerber (PLR), M. Thierry Spring (PLR) et M. Vincent Brahier (PLR)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Jean Luc Berberat (vice-maire), Mme Florine Pessotto-Bueche, M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schluep, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé : -

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien), Mme Marta Duarte (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : Mme Daniela Voisin (citoyenne de Saint-Imier), Mme Muriel Tanner Figueira de Abreu (citoyenne de Saint-Imier) et Mme Bettina Zürcher (citoyenne de Saint-Imier)

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2018 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

### 3. Communications du président et du maire

M. Claude-Alain Tanner, président : "J'ai eu l'honneur de représenter notre conseil le mercredi 16 mai dernier à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association des sociétés locales de Saint-Imier. Lors de cette soirée, plusieurs dizaines de mérites imériens ont récompensé les sportifs de notre Cité qui se sont distingués dans leur discipline de prédilection. Au nom de notre conseil, j'ai eu l'occasion de prononcer quelques mots pour féliciter les lauréates et lauréats tout en les remerciant de faire rayonner les couleurs de Saint-Imier en Suisse mais également sur la scène internationale.

J'ai encore une communication importante à vous transmettre et vous remercie de sortir vos agendas. Je vous attends en nombre, vendredi 29 juin prochain à 19 h 00 à la Rue du Raisin et plus précisément devant la Boucherie Pellet, pour le cortège de l'Imériale. Le thème du cortège est "Les 4 Saisons". Nous aurons l'occasion de représenter l'été en offrant un verre bien frais de sangria à la population."

M. Patrick Tanner, maire : "Je n'ai pas de communication ce soir."

### 4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2017 : décision

M. Claude-Alain Tanner, président : "Avant de passer au vote, je vais ouvrir la discussion. Toutefois, concernant ce point, pour celles et ceux qui souhaitent intervenir sur ce rapport, je vous remercie de signaler le numéro de page et le titre du chapitre concerné."

M. Christian Tharin, PLR : "Notre fraction a remarqué que les thèmes traités par le Conseil municipal ne sont plus énumérés comme cela était le cas jusqu'à l'année 2015. A la place figure le texte : "de nombreux dossiers ont été traités en 2017. Il est évidemment impossible de tous les énumérer ici.". D'où notre question, pourquoi tout à coup cela est considéré comme impossible à faire alors que c'était possible jusqu'en 2015 ? Il nous semble d'ailleurs que les ordres du jour des séances du Conseil municipal sont une base de travail solide afin de préparer et de faire figurer ce listing dans le rapport du Conseil municipal. Nous avons naturellement compris que cette liste soit manquante en 2016 en raison des événements tragiques ayant mené à une certaine "instabilité" de la Chancellerie municipale lors de cette année-là. Par contre cela n'est plus le cas depuis l'année passée. Notre fraction a également remarqué que toutes les commissions permanentes ont joint un rapport qui mentionne toutes les activités effectuées en 2017, cela représente une grande masse de travail et nous profitons de l'occasion pour remercier tous les commissaires pour le temps qu'ils investissent pour le bien-être de notre collectivité. Néanmoins, notre fraction regrette de ne pas connaître les activités des cinq commissions temporaires ainsi que de certaines fondations dont une majorité des élus siègent dans leur conseil de direction. Malgré ces quelques remarques, notre fraction accepte le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration communale pendant l'exercice 2017."

M. Gerolamo Pepe, PS : "C'est toujours avec intérêt que les membres de notre fraction lisent chaque année ce document sur la marche générale et les résultats de l'administration communale. La fraction socialiste souhaite d'ores et déjà remercier les auteurs des différents rapports ainsi que toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce dernier. C'est une bonne vue d'ensemble de notre Cité et il reflète parfaitement le travail effectué par notre commune et ses acteurs. Nous souhaitons néanmoins relever certains détails. En page 61,

elle s'étonne que la majorité des membres de la Commission économie et tourisme aient donné un préavis négatif pour le projet touristique-culturel "Format" qui aura lieu à Mont-Soleil cet été, alors que le Conseil municipal a accordé un soutien financier et que la Commission culturelle a également donné un préavis positif à cette exposition en plein air de l'Association Impulsion. En page 69 du rapport, elle est satisfaite de voir figurer la liste des formations que suivront les élèves en sortant de l'école secondaire avec les effectifs et remercie la commission pour ces informations précieuses. Il serait intéressant d'être informé également du nombre d'élèves qui se destinent à la filière Sport-Etudes en terminant leur école secondaire ailleurs qu'à Saint-Imier, à quel endroit et à quel moment de leur cursus. Et finalement, plus globalement, elle aimerait savoir pourquoi certaines fondations figurent dans le Rapport et d'autres pas. La fraction socialiste adopte le rapport du Conseil municipal à l'unanimité."

Mme Jessica Haenni, PS : "Si je peux juste me permettre une remarque, je suis surprise que le PS s'étonne du préavis négatif de la Commission économie et tourisme, étant donné qu'au sein du parti il y a le président de la Commission, et moi qui suis commissaire, et que personne ne nous a posé la question. On aurait pu fournir des explications."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je me permets également juste une remarque. Nous nous sommes retrouvés en fraction, et nous sommes désolés, mais tu n'étais pas présente."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Brièvement, le rapport de gestion est public. Il est destiné à être lu. Les gens sont libres de faire des remarques."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale durant l'année 2017 et l'accepte à l'unanimité. Ce rapport reflète tout le travail effectué au cours de l'année précédente par tous les acteurs qui s'engage en faveur de notre commune, un grand merci à eux."

Mme Jessica Haenni, PS : "Juste encore pour répondre à M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme, concernant sa remarque. Je trouve regrettable que le président de la Commission ne transmette pas les informations à son parti."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Je répète ce que Mme Elisabeth Beck, PS, a dit, il y a des séances de fraction pour préparer les séances de Conseil de ville. Si l'on n'y va pas, il faut assumer."

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2017 est accepté à l'unanimité.

##### 5. Comptes 2017 : Attribution complémentaire de CHF 500'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision

*Rapport du Conseil municipal (Points 5 et 6) :*

L'exercice 2017 est le second à boucler selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Il boucle avec un bénéfice de CHF 94'645.92 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 300'126.32, alors que le budget prévoyait un déficit du compte général de CHF 684'480.00 et un déficit du compte global de CHF 602'957.50, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 779'125.92 pour le compte général et de CHF 903'083.82 pour le compte global.

Pour rappel, le résultat du compte global s'obtient avec l'addition, au compte général, des différents résultats des financements spéciaux affectés à une tâche publique déterminée.

Si on voulait résumer le résultat des comptes 2017, on pourrait dire que le bénéfice du compte général, avant les propositions d'attribution de la Commission des finances, validées par le Conseil municipal, au FS impôt des personnes morales et au FS entretien des immeubles du patrimoine administratif ainsi que des amortissements supplémentaires imposés par le MCH2, est de l'ordre de 2 millions de francs.

Ce résultat extraordinaire s'explique principalement par trois facteurs :

- une amélioration de CHF 440'000.- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;
- la dissolution partielle de la provision pour la péréquation financière de CHF 753'300.- ;
- et finalement, la dissolution de la provision pour créances fiscales sujettes à correction de CHF 770'000.-.

Au vu des éléments mentionnés ci-dessus, l'exercice 2017 peut être qualifié d'excellent au niveau de l'équilibre du compte de fonctionnement. Toutefois, alors que les deux derniers éléments représentent des recettes extraordinaires et non répétitives, le premier élément (impôt sur le revenu des personnes physiques) est dû avant tout à des taxations définitives d'années antérieures et ne permet pas à ce stade de confirmer une tendance à la hausse.

Il est donc important de garder cela à l'esprit, alors que l'on sait que des réformes fiscales aussi bien au niveau cantonal que fédéral, notamment pour ce qui est des impôts des personnes morales, devraient commencer à déployer leurs effets dès l'année 2019, sous réserve naturellement de l'aboutissement d'éventuels référendums.

Malgré le bon résultat financier de l'exercice, il faut cependant mentionner que la dette avec intérêts a progressé de CHF 1'280'000.- pour se situer à fin 2017 à CHF 13'665'000.-. Cet endettement s'explique notamment par un niveau d'investissements élevé. En MCH2, seul le patrimoine administratif transite par le compte des investissements dorénavant. En 2017, ils se sont élevés à CHF 4'517'476.50 bruts (budget de CHF 9'278'000.00) et à CHF 4'146'119.65 nets (budget de CHF 8'053'000.00), ce qui est donc supérieur à la capacité d'autofinancement de la commune.

Etant donné que le compte général présentait un bénéfice à fin 2017, il a fallu voir si des amortissements supplémentaires du patrimoine administratif nous étaient imposés dans le cadre du MCH2. La réponse a été positive et un montant de CHF 907'843.08 d'amortissements supplémentaires a dû être comptabilisé dans les comptes 2017.

Sur préavis de la Commission des finances, il a également été décidé de laisser dans le financement spécial (FS) relatif à l'impôt sur les personnes morales un montant de CHF 500'000.- pour porter ledit financement à la somme de 4 millions de francs à fin 2017. Le but est de tenter d'atténuer, à moyen terme, les pertes fiscales qui seront sans doute enregistrées suite à l'introduction des réformes fiscales concernant l'imposition du bénéfice des entreprises.

Finalement, suite à l'inspection par l'AIB des immeubles communaux et des importants travaux de mise aux normes qui seront à réaliser, il est proposé au Conseil de ville de procéder à une attribution supplémentaire de CHF 500'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif.

Le Conseil municipal et la Commission des finances, unanimes, vous proposent de prendre connaissance des crédits supplémentaires de CHF 10'433'367.84 et d'approuver l'attribution supplémentaire de CHF 500'000.00 au financement spécial destiné à l'entretien des

immeubles du patrimoine administratif ainsi que les comptes 2017 présentant un bénéfice de CHF 94'645.92 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 300'126.32.

Conformément à l'art. 78 al. 3 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, il est proposé d'imputer à la fortune nette le bénéfice du compte général. Après cette opération, le compte de fortune nette, appelé à présent « Excédent/découvert de bilan », s'élève à CHF 10'958'961.23 au 31 décembre 2017.

*Ouverture de la discussion :*

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Par souci de simplification et étant donné que les points 5 et 6 font l'objet d'une documentation conjointe, le groupe PLR interviendra sous ce point pour les points 5 et 6. La fraction libérale-radical a pris connaissance avec intérêt et attention du volumineux document relatif aux comptes communaux 2017. La fraction PLR constate que les informations transmises sont de qualité, que les explications sont claires et que l'administration de nos finances se fait de manière transparente. Une remarque récurrente peut être faite cette année encore : à l'instar des précédents exercices comptables, nous constatons que le résultat est plus favorable qu'annoncé. Nous nous réjouissons des attributions de CHF 500'000.- chacune au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif ainsi qu'au financement spécial relatif à l'impôt sur les personnes morales, ce d'autant plus qu'une nouvelle mouture de la RIE III est en chantier tant au niveau cantonal que fédéral. Finalement, nous constatons une fois de plus que le montant des investissements effectivement réalisés est inférieur à celui qui était prévu au budget, il s'agira d'en tirer les enseignements à l'avenir. Un merci tout particulier est à adresser à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour la bonne tenue des comptes et le rapport que nous allons approuver. Compte tenu de ce qui précède, la fraction PLR accepte à l'unanimité l'attribution complémentaire de CHF 500'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif ainsi que les comptes 2017 qui bouclent avec un bénéfice de CHF 94'645.92 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 300'126.32."

M. Cyril Erard, ARC : "La Fraction ARC a pris connaissance avec intérêt des comptes communaux 2017, bouclés et tenus pour la seconde fois selon le modèle comptable harmonisé MCH2. Avec un bénéfice du compte général de CHF 94'645.92 et du compte global de CHF 300'126.32, nous pouvons que nous réjouir de l'excellent résultat 2017 et plus globalement de la bonne santé financière de notre commune. Ce bénéfice, conséquence d'une gestion prudente et méticuleuse de nos comptes communaux, doit cependant être interprété avec prudence. Des éléments extraordinaires et non périodiques ont été comptabilisés sur cet exercice, améliorant de façon significative son résultat. Cette situation idéale nous permet de préparer l'avenir compte tenu des différents défis qui nous attendent, dans un contexte économique, certes en légère reprise mais malgré tout toujours incertain. Les années se suivent et se ressemblent, pourrait-on simplement résumer. Cependant les grandes échéances dont nous parlons depuis quelques années arrivent à grand pas, mais nous y sommes fort heureusement préparés. Afin d'atténuer et d'absorber les effets de la réforme fiscale cantonale et fédérale, qui se déploieront probablement dès l'exercice 2019 avec comme conséquence une diminution des recettes fiscales des personnes morales, il a été décidé de laisser dans le financement spécial relatif à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales un montant de CHF 500'000.-, portant le total de ce fond au 31 décembre 2017 à CHF 4'000'000.-. Cette réserve nous permettra d'atténuer et ainsi d'évaluer la perte de revenus de façon précise, une fois les effets de ces réformes ressentis. Cette bonne situation économique, nous a permis de continuer d'investir et d'entretenir le patrimoine et les infrastructures communales, contribuant ainsi au développement économique et social qui fait l'une des richesses de notre commune et plus largement de notre région. En effet, le montant net des investissements s'est monté à CHF 4'146'119.65, en dessus de notre capacité d'autofinancement mais bien largement en dessous du montant budgété. Un travail conséquent est effectué depuis quelques années afin de limiter l'endettement communal, sans pour autant négliger les investissements qui profitent

à l'ensemble de la population imérienne et qui garantissent des services, des prestations et des infrastructures de grandes qualités, garant d'un cadre de vie agréable et dynamique. Nous profitons de l'occasion pour adresser de grands remerciements à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à l'ensemble de ses équipes pour l'important travail fourni tout au long de l'année, pour leur investissement, leur disponibilité et leur professionnalisme sans oublier bien évidemment l'ensemble du personnel communal qui contribue chaque jour au développement de notre Cité et à son cadre de vie agréable. Pour conclure, nous acceptons à l'unanimité l'ensemble des comptes communaux 2017 qui nous donnent entière satisfaction et qui reflète une gestion saine et prudente de nos finances publiques."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Concernant ce point 5 de l'ordre du jour, en consultant le rapport des comptes, l'information suivante est donnée : le Fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif se monte, au 31 décembre 2017, à CHF 956'507.25. La fraction socialiste accepte l'attribution complémentaire de CHF 500'000.- à ce fonds afin, entre autres, de prévoir le financement nécessaire de la mise aux normes AEAI et des travaux d'entretien du bâtiment du Relais culturel d'Erguël."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je vais m'exprimer concernant le point 6. Comme vous pouvez le voir, c'est un travail d'équipe. La fraction socialiste a étudié avec intérêt et un certain courage le volumineux rapport et comptes communaux 2017. Comme chaque année, les différentes fractions auront à cœur de citer tous les chiffres importants et nous n'allons pas procéder ainsi. Par contre, nous allons vous révéler les remarques que ce rapport nous a inspirées. Tout d'abord, nous nous demandons dans quelle mesure chaque conseiller de ville a les connaissances professionnelles pour comprendre chaque ligne du rapport. C'est un rapport difficile à appréhender car il utilise une terminologie qui lui est propre et nous nous demandons dans quelle mesure la mise à disposition d'un glossaire donnant une définition des termes principaux ne permettrait pas une vision plus synthétique. Le modèle MCH2 qui est en place depuis 2 ans avait pour but une uniformisation des comptabilités entre le niveau fédéral, le niveau cantonal et communal. Cela a engendré beaucoup de travail sans apporter un bénéfice 100 % palpable. De toute manière, il n'y a pas le choix et c'est ce modèle qui fonctionnera probablement sur les prochaines années. Ce type de comptabilité se rapproche d'une comptabilité privée. Au niveau des impôts, comme chaque année, il faut constater l'importance de l'impôt des personnes morales qui représente environ 40 % du total. Cela doit nous inviter à la prudence malgré la bonne santé financière de la commune. Sur les 4,150 millions (en chiffre brut) d'investissements, seuls 3,6 millions sont en autofinancement. Cela signifie un endettement supplémentaire, donc des intérêts à charge. Là aussi, nous devons être très stricts sur les investissements à venir. Actuellement, la charge des intérêts est faible mais il semblerait que la situation mondiale amorce un changement et qu'une augmentation soit dans l'air. D'où une prudence accrue sur les investissements non autofinancés. Une augmentation des impôts encore à encaisser entre 2016 et 2017 d'une valeur de 250'000.- francs est à noter. Le Conseil municipal doit suivre cela de près. Il est aussi important, lors d'investissements d'une certaine hauteur, de bien étudier les dépenses liées qui sont toujours pour la suite une charge supplémentaire de longue durée pour nos comptes. Nous aimerions également mettre en garde le Conseil municipal sur ses responsabilités dans les nombreux conseils et fondations où il est engagé. Ce n'est plus une représentation mais une responsabilité très importante en cas de problème. Pour faire simple, voici notre conclusion : malgré des comptes communaux dont les résultats ne sont pas mauvais, l'endettement augmente et nous vivons au-dessus de nos moyens. Nous profitons de ce rapport pour remercier notre chef des finances M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour son travail indispensable et sa grande disponibilité. Nous avons vraiment de la chance de l'avoir. La fraction socialiste adopte les comptes communaux 2017."

Au vote, l'attribution complémentaire de CHF 500'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif est acceptée à l'unanimité.

## 6. Adoption des comptes communaux 2017 : décision

M. Claude-Alain Tanner, président : "Pour traiter ce point, je vous propose de procéder de la manière suivante : je vais d'abord passer en revue les comptes communaux chapitre par chapitre puis, fonction par fonction. Pour la récapitulation du compte de résultat à partir de la page 182, vous pourrez vous manifester au fur et à mesure de l'avancée des chapitres. Ensuite, j'ouvrirai une discussion générale, puis les comptes seront soumis au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?

...Il n'y a pas d'opposition...

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je vous invite à passer en revue ce document."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Concernant le point 2 de la table des matières (Données principales). Ce qui nous a frappés, c'est la différence entre les investissements prévus et les investissements réalisés. C'est dommage, car nous devrions arriver à une différence normale. Là, on constate que l'on a mis de côté des projets moins urgents, et qu'en définitive ce qui était prévu n'a pas été réalisé, peut-être par manque de temps. Prévoir, c'est facile, mais après il faudrait réaliser. Il faut aussi bien comprendre la différence entre investissement et endettement. Réaliser quelque chose qui rapporte un rendement, cela ne charge pas le budget. Financer des investissements non autoporteurs par l'augmentation de la dette, c'est une catastrophe, mais financer des investissements autoporteurs qui rapportent quelque chose pour la collectivité, ce n'est pas grave. Il serait bon de bien séparer ces deux choses."

M. Patrick Tanner, maire : "Je partage votre avis sur la question de la planification et de l'endettement. Nous étudions avec l'administrateur des finances, ainsi qu'avec la Commission des finances, les problèmes que vous soulevez. Un travail de fond est en train d'être réalisé avec le Conseil municipal et les commissions concernées."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Merci."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Concernant le point 4 de la table des matières (Fonctions). Au niveau de l'Administration générale, on constate qu'il y a une augmentation des charges de CHF 500'000.-. Peut-on connaître le motif ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Cela dépend de l'entretien effectif qui a été fait dans les bâtiments communaux."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Merci."

Au vote, les comptes communaux 2017 sont adoptés à l'unanimité.

M. Claude-Alain Tanner, président : "Avant de passer au point suivant, je vais libérer M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et le remercier vivement pour son travail et sa disponibilité. Bonne soirée Mario !"

...Il est 19 h 59, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

## 7. Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) – Modification des dispositions régissant la ZUP A (annexe I RAC) au lieu-dit Les Fontenaves : décision



*Rapport du Conseil municipal :*

Depuis plusieurs années, le site imérien de l'Hôpital du Jura bernois poursuit une croissance constante en étoffant son offre sanitaire de pointe. Grâce à son dynamisme, à sa bonne santé financière ainsi qu'à la confiance de la population, l'institution a créé près de 50 nouveaux emplois ces dernières années. Elle a également régulièrement battu le record du nombre de naissances, par exemple.

L'hôpital de Saint-Imier est victime de son succès. Les parkings ne désemplissent plus et le site imérien se retrouve à l'étroit pour développer ses activités et accueillir les patients dans de bonnes conditions.

Afin de répondre aux besoins, la transformation et la rénovation des locaux actuels ne suffisent plus. La construction d'un nouveau bâtiment ainsi que l'aménagement de places de stationnement supplémentaires sont devenus une nécessité.

En concertation avec la direction de l'Hôpital du Jura bernois SA, le Conseil municipal a entrepris la modification des dispositions régissant la zone d'utilité publique A (ZUP A annexe I RAC), au lieu-dit Les Fontenayes. Cette modification vise par conséquent à créer les conditions-cadre nécessaires au site hospitalier pour étendre ses activités à Saint-Imier et profiler la cité comme un pôle cantonal d'importance dans le domaine sanitaire.

Les premières études en vue de l'implantation d'un nouveau bâtiment ont montré que la hauteur totale prévue par l'annexe I RAC ne permettait cependant pas de répondre aux besoins exprimés par HJB. Sa pré-étude prévoit trois étages sur le rez-de-chaussée pour l'accueil et les soins et deux étages en sous-sol destinés principalement au stationnement.

La réglementation a donc été adaptée, afin de permettre la réalisation du projet. Le dépôt public n'a souffert d'aucune opposition.

Ces perspectives renforcent l'image d'un hôpital dynamique et proactif, grâce à un personnel qualifié et compétent.

Sur préavis unanime de la Commission urbanisme et mobilité, le Conseil municipal, unanime, vous recommande d'accepter les modifications des dispositions régissant la ZUP A (annexe I RAC) au lieu-dit Les Fontenayes, afin de permettre le développement de l'Hôpital du Jura bernois sur le site de Saint-Imier.

*Ouverture de la discussion :*

M. Michel Meyer, ARC : "ARC à l'unanimité accepte la modification des dispositions régissant la ZUP A afin de permettre le développement de l'Hôpital du Jura bernois sur le site de Saint-Imier."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "La croissance constante du site imérien de l'Hôpital du Jura bernois SA montre qu'il est essentiel pour les habitants de Saint-Imier et de notre région. Le manque de place de parking ou de locaux pour les différents soins se fait grandement ressentir, il est nécessaire de construire un nouveau bâtiment et d'aménager de nouvelles places de parc afin de répondre aux nombreux besoins. Pour cette raison, le parti libéral-radical accepte la modification des dispositions régissant la ZUP A du Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction"

M. Olivier Zimmermann, PS : "Il est bien de vouloir garantir l'avenir de notre Hôpital. D'avoir des infrastructures et des prestations correspondant à une image que nous aimerions donner. Se demander s'il faut un nouveau bâtiment, vu le succès grandissant de notre Hôpital, ne se discute pas. La fraction socialiste se demande si l'utilisation de ces nouveaux locaux ne devrait

pas être négociée avec les autres partenaires de la santé. Nous pensons tout particulièrement à nos homes qui risquent d'en subir les conséquences. Nous allons débattre ce soir d'une motion visant à impliquer la commune dans la problématique de la relève médicale. Dans le même ordre d'idée, il serait bon de voir plus large et de s'occuper de la santé en général de notre population. Nous souhaitons que la commune organise une table ronde entre nos trois homes communaux et l'Hôpital de Saint-Imier afin de définir une stratégie pour le futur vu l'offre de lits supplémentaires du fait de ce nouveau bâtiment. Nous acceptons cette modification du règlement municipal."

M. Patrick Tanner, maire : "Juste une précision, les 50 lits de gériatrie envisagés ne sont pas une offre nouvelle, mais un transfert de lits déjà existants au sein de HJB SA, dans le bâtiment prévu. Ce n'est donc pas une augmentation du nombre de lits."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Au niveau des homes, nous n'avons pas la même information. Il y a une augmentation prévue du nombre de lits qui serait avec l'aval du canton. Je pense que l'on doit vraiment se mettre autour de la table, et discuter d'une stratégie commune."

M. Patrick Tanner, maire : "Je ne contestais pas du tout l'utilité de la table ronde. Je vous livrais simplement les informations en ma possession à ce stade."

Au vote, le Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) – Modification des dispositions régissant la ZUP A (annexe I RAC) au lieu-dit Les Fontenayes est accepté à l'unanimité.

8. Crédit cadre de CHF 477'000.-, prévu au plan financier, sous réserve de la participation prévue de l'Office des transports publics et de la coordination du trafic (OTP) pour l'amélioration de la desserte en transports publics de Saint-Imier avec compétence au Conseil municipal de régler la mise en œuvre et d'engager les dépenses y relatives – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Lors du Conseil de ville du mois d'avril dernier, le Conseil municipal avait pris la décision de retirer le point figurant à l'ordre du jour concernant la votation d'un crédit cadre de CHF 1'165'000.- pour l'amélioration de la desserte en transports publics de Saint-Imier et devant être soumis au Corps électoral.

De nouvelles informations ainsi que la réception des horaires définitifs de la part des Chemins de fer du Jura (les CJ) ont poussé l'Exécutif communal à faire le point sur le dossier de l'amélioration de la desserte en transports publics de Saint-Imier. Il a finalement opté pour une approche quelque peu différente dans la mise en œuvre du projet, plus particulièrement dans sa phase d'essai, afin de contenir les besoins en investissements notamment.

Si le projet de desserte en transports publics n'a pas subi de grands changements par rapport à la première version, l'amélioration de la liaison routière entre la Rue des Fontenayes et la Route de Sonvilier a été sérieusement redimensionnée, impliquant une diminution du coût de plus de CHF 670'000.- par rapport au projet initial. En effet, seules les modifications nécessaires au passage du bus ont été retenues dans un premier temps par le Conseil municipal. L'assainissement complet du gabarit et de la géométrie de la chaussée pourrait faire l'objet d'une étape ultérieure sur la base d'un concept de circulation et de modération du trafic une fois le projet pilote confirmé.

Nous vous remettons en annexe le rapport adapté du Service urbanisme et mobilité concernant l'amélioration de la desserte en transports publics de Saint-Imier. Il prévoit une

dépense sur une période test de 3 ans de CHF 235'000.-, pour autant que l'OPT subventionne au total à hauteur de CHF 88'500.-, et la modification de la liaison entre la Rue des Fontenayes et la route de Sonvilier pour CHF 242'000.-, en vue de la libération d'un crédit-cadre de CHF 477'000.- avec compétence au Conseil municipal de régler la mise en œuvre et d'engager les dépenses y relatives.

### **Desserte en transports publics de Saint-Imier**

La Municipalité de Saint-Imier, en collaboration avec l'entreprise de transports des Chemins de fer du Jura (CJ), s'active depuis de nombreuses années pour proposer une amélioration de l'offre en transports publics à Saint-Imier.

Le projet qui vous est soumis est le fruit d'un long travail et d'une large consultation qui ont abouti à une solution équilibrée et réaliste. Il tient compte du contexte local, de l'offre actuelle très faible à Saint-Imier, des possibilités d'économies d'échelle en tirant profit du matériel roulant et du personnel actuel sur d'autres lignes, de l'intérêt marqué de la population et des entreprises sises à Saint-Imier ainsi que des capacités financières des collectivités qui seront amenées à le financer.

Il est prévu de mettre en place, pendant une phase d'essai de trois ans, une amélioration de la desserte locale à Saint-Imier qui réponde aux besoins des citoyens imériens, des étudiants, des apprentis et des pendulaires.

Le projet prévoit neuf courses quotidiennes (onze courses dès décembre 2020) du lundi au vendredi pour une boucle qui comprendra entre 10 et 11 arrêts selon le parcours suivant : Gare CFF > Marne de la Coudre > Place du 16-Mars > Collégiale > Bethania > Hôpital > Les Fontenayes > Champ-de-la-Pierre > Bakounine > Les Grands-Champs > ceff SANTÉ-SOCIAL > Gare CFF.

Durant le week-end, les bus continueront à circuler selon l'horaire actuel, soit deux courses par jour l'après-midi uniquement selon le parcours réduit suivant : Gare CFF > Place du 16-Mars > Collégiale > Bethania > Hôpital > La Roseraie > Collégiale > Place du 16-Mars > Erguël > Gare CFF.

Ce projet a reçu l'aval de la CRT1 (Conférence régionale des transports Bienne-Seeland-Jura bernois).

L'Office cantonal des transports publics relève que la demande du bus local à Saint-Imier est soutenue dans le schéma d'offre validé par le Grand Conseil en mai 2017 et qu'il s'agit là d'une déclaration d'intention patente.

L'office cantonal est donc ouvert à la mise en place d'une phase test de trois ans qui devra confirmer les besoins des publics cibles en matière de transports publics.

Le montant à charge de la Municipalité pour ce projet s'élève au maximum à CHF 235'000.- TTC pour les années 2019, 2020 et 2021, sans tenir compte des recettes potentielles. Il permettra d'offrir, pendant les trois ans de la phase test, des prestations augmentées sur le territoire de la commune.

### **Modification nécessaire entre la Rue des Fontenayes et la Route de Sonvilier**

L'amélioration de la desserte locale nécessite des travaux destinés à adapter la géométrie routière au passage des bus. Dans un premier temps, il est ainsi question d'adapter le carrefour Fontenayes – Fourchaux (secteur de la Roseraie) pour permettre la manœuvre d'un autobus de grandes dimensions, prévu pour les transports publics.

Sur la base des informations obtenues de la part des CJ et d'un essai grandeur réel réalisé en décembre 2016 déjà, il a été démontré que moyennant l'adaptation du carrefour, la situation est acceptable, compte tenu de la fréquence du passage des bus et de la vitesse limitée.

Si la Rue des Fontenayes conservera une circulation bidirectionnelle, il conviendra toutefois de modifier la descente Fontenayes – Sonvilier 3 en sens unique descendant (excepté trafic agricole et services publics). L'accès Route de Sonvilier – Sonvilier 3 conservera une circulation bidirectionnelle, afin de garantir l'accès à la ferme ainsi qu'au ceff SANTÉ-SOCIAL.

Cette modification de la circulation (introduction d'un sens unique et suppression du bordier autorisé) permettra également de décharger la Rue de la Fourchaux et le centre-ville, en permettant notamment d'évacuer une partie du trafic en direction de l'ouest.

Les travaux de modification liés à la desserte locale ont ainsi pu être réduits d'un montant initialement prévu de CHF 915'000.- à un investissement de CHF 242'000.-.

Les autres travaux initialement prévus n'interviendront pas avant le terme de la phase pilote. Le cas échéant, ils reposeront sur un concept de circulation et de modération du trafic tenant compte de l'expérience réalisée durant la période d'essai.

Afin de permettre la modification de la liaison entre la Rue des Fontenayes et la Route de Sonvilier et l'amélioration de la desserte en transports publics à Saint-Imier, le Conseil municipal, unanime, sur préavis également unanimes des deux commissions urbanisme et mobilité et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver le crédit-cadre de CHF 477'000.- (CHF 235'000.- + CHF 242'000.-), prévu au plan financier, ceci à la condition que le canton dispose également des crédits nécessaires au cofinancement de l'amélioration de la desserte locale pour la durée de la phase test.

La compétence revient au Conseil municipal de régler la mise en œuvre et d'engager les dépenses y relatives.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Cornelio Fontana, PLR : "Le PLR a étudié avec attention le dossier de transport public proposé. Nous constatons que, presque 15 ans après notre motion pour une mobilité douce à Saint-Imier, (et quelques interventions ultérieures en 2008 et 2011) une solution constructive est enfin proposée pour un transport urbain répondant aux besoins de la population. Nous nous réjouissons de ce premier pas dans la bonne direction et sommes également satisfaits que nous ayons 3 ans pour vérifier le bien-fondé du projet, qui pourra ainsi être complété et/ou amélioré selon les besoins effectifs. Le PLR accepte sans réserves, ni modifications le projet présenté et recommande sa réalisation dans les meilleurs délais."

M. Patrick Domon : "La fraction ARC a pris connaissance avec attention du rapport du Conseil municipal et des différents documents transmis. Il est honnête de vous dire qu'un long débat nous a animés. La majorité de nos membres voient dans la formule retenue une avancée. Un compromis, certes, mais qui permet de développer petit à petit une offre de transports publics importante pour notre ville. D'autres estiment que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Les arguments avancés concernent :

- La faible plus-value apportée à l'offre actuelle en rapport avec l'investissement consenti.
- L'aspect irrationnel de proposer un tel service toute la journée avec un bus de cette taille.
- Le manque de dessertes sur les parties NORD et EST de la Ville.

- Le principe de la boucle, et plus particulièrement au vu de la cadence proposée, qui ne permet pas d'offrir aux utilisateurs la possibilité d'être redéposés à leur point de départ dans un délai acceptable (exemple : ou descendra une personne au retour de sa visite à l'Hôpital, alors qu'à l'aller elle avait pris place à l'arrêt Place du Marché ? A la gare ? Elle attend la prochaine boucle ?).
- Les tarifs proposés
- La synchronisation des horaires avec celui des CFF qui permet certes de gérer efficacement l'arrivée des voyageurs à Saint-Imier le matin et leur départ le soir, mais qui n'est pas adaptée à l'utilisation de l'offre dans le sens contraire (départ de Saint-Imier le matin, retour le soir).
- Et pour terminer la liste, la faiblesse de l'offre du week-end, 2 courses qui ne desservent pas la rue de la Clef.

Après avoir débattu longuement du sujet, la fraction a décidé de laisser la liberté de vote à ses membres. Il serait toutefois intéressant à nos yeux, dans le cas où le crédit était accepté et que l'offre de transport public devenait réalité dès décembre 2018, qu'une étude soit réalisée après une année de pratique, soit dès décembre 2019. Les résultats devraient ainsi permettre aux membres du Conseil de ville de statuer sur la suite à donner à ce service lors de sa séance du mois de juin 2020, pour la fin de l'année."

Mme Nathalie Fiechter, PS "La fraction socialiste a étudié avec attention le dossier concernant l'amélioration des transports publics à Saint-Imier. Un gros travail a été fait pour la constitution de ce rapport. Elle en remercie ses divers auteurs et apprécie la qualité des informations communiquées. Lors de la législature précédente, la fraction socialiste avait déposé une motion intitulée "Profilier Saint-Imier par et autour des transports publics". Finalement, tout arrive pour qui sait attendre. Dans la législature précédente également, alors que la Commission de la santé n'était qu'une commission temporaire, ses membres avaient rencontré les représentants de l'hôpital pour leur demander ce qu'ils attendaient d'une commission de la santé. Leur réponse avait été très claire : améliorer la desserte de l'hôpital. Faisons le point : le matériel roulant, propriété des CJ, existe et il est fonctionnel. Le présent projet permettrait de passer dès décembre 2018 de 2 courses journalières à 9, puis à 11 en 2020. D'autre part, plusieurs nouveaux emplacements de notre Cité bénéficieraient d'un arrêt. Il est utopique de penser que nous aurons un jour un service desservant toutes les rues de la localité et nous en sommes conscients. Combiner trafic régional et desserte de notre cité avec le même matériel nous paraît judicieux. Par exemple, un Tramelot pourra se rendre directement à l'hôpital sans changer de bus. Et si, un jour, le projet de fusion de nos communes aboutit, nous pouvons tout-à-fait imaginer développer ce service de transports publics. Accepter le principe de cette nouvelle desserte peut être considéré comme un premier pas vers une amélioration notable de la mobilité à Saint-Imier. Pour ce nouveau service, le projet initial a été prudemment redimensionné et son coût largement diminué. Attendre le terme de la phase pilote pour la suite des travaux nous semble une option tout-à-fait raisonnable pour, d'une part, pouvoir tirer le meilleur profit de l'expérience acquise pendant la période d'essai et surtout, d'autre part, pour être sûr que le projet sera avalisé par le canton. En résumé, afin de permettre la modification de la liaison entre la Rue des Fontenayes et la Route de Sonvilier, ainsi que l'amélioration de la desserte en transports publics à Saint-Imier, la fraction socialiste approuve le crédit-cadre de CHF 477'000.- prévu au plan financier, ceci à condition que le canton dispose également des crédits nécessaires au cofinancement de l'amélioration de la desserte locale pour la durée de la phase test."

Au vote, le crédit cadre de CHF 477'000.-, prévu au plan financier, sous réserve de la participation prévue de l'Office des transports publics et de la coordination du trafic (OTP) pour l'amélioration de la desserte en transports publics de Saint-Imier avec compétence au Conseil

municipal de régler la mise en œuvre et d'engager les dépenses y relatives, financé par autofinancement, est accepté à par 22 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention.

9. Crédit d'engagement de CHF 450'000.-, non prévu au plan financier, pour la mise aux normes AEAI (protection incendie) et divers travaux d'entretien du bâtiment Relais culturel d'Erguël pour la part communale (600/1000) ainsi que pour la part de la Fondation Reine Berthe (400/1000) avec prélèvement du montant total sur le fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal (Points 9 et 10) :*

La Fondation Reine Berthe est à l'origine de la rénovation et de la transformation complète du bâtiment en centre culturel dans les années 1990 pour un coût total supérieur à 4 millions de francs. Après la réalisation des travaux, une copropriété par étages a été créée. La Municipalité de Saint-Imier a acquis 600 pour mille des locaux pour y installer la Bibliothèque régionale et la Ludothèque et disposer d'une salle de spectacle. La Fondation Reine Berthe est demeurée propriétaire des 400 pour mille restants ; ceux-ci sont occupés par le CCL et le Musée de Saint-Imier qui versent chacun une location.

Le projet a été financé notamment par un prêt LIM sans intérêt accordé à la Fondation Reine Berthe pour un montant total de CHF 925'000.- remboursable en 30 annuités à compter de 1994. A l'époque, selon les décisions prises, il avait été prévu que la Municipalité rembourserait les deux tiers de ce montant et la Fondation Reine Berthe le tiers restant. Le 27 avril 1994, la Municipalité avait répondu favorablement à une demande de la Fondation Reine Berthe et accepté que cette répartition deux tiers/un tiers soit exécutée de la manière suivante : la Municipalité amortirait l'emprunt les 20 premières années et la Fondation Reine Berthe les 10 dernières.

Le 8 octobre 2012, la Fondation Reine Berthe a informé la Municipalité qu'il ne lui était financièrement pas possible d'assurer le remboursement des annuités. Les ressources de la Fondation Reine Berthe étant constituées essentiellement des loyers payés par le Musée de Saint-Imier, soit la Municipalité de Saint-Imier, et le CCL, financé en grande partie par les subventions communales, une augmentation des revenus de la Fondation se serait inéluctablement traduite par une hausse des charges de la Municipalité (hausse du loyer ou des subventions) ou par une baisse des prestations culturelles offertes. Fort de ce constat, le Conseil de ville, dans sa séance du 23 octobre 2014, a accepté un crédit additionnel de CHF 265'000.-, afin d'assurer le remboursement du prêt LIM de la Fondation Reine-Berthe et ainsi garantir la pérennité du Relais culturel d'Erguël et des institutions qu'il abrite.

Le CCL, le Musée de Saint-Imier et la Bibliothèque se sont vus reconnaître le statut d'institutions d'importances régionales dans le cadre de la nouvelle Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) en juin 2015 pour la période de subventionnement 2016 - 2019. Il était par conséquent important qu'elles puissent bénéficier de perspectives sûres et solides.

De plus, à l'initiative de M. Walter von Känel, la réalisation d'un nouvel espace consacré à l'Histoire des Troupes jurassiennes au sein du Musée constitue une magnifique opportunité pour la ville de Saint-Imier. Une condition importante à la mise en œuvre de ce projet d'envergure consiste notamment à garantir la pérennité financière mais également structurelle de la Fondation Reine Berthe.

C'est dans ce sens que les statuts ont été revus et adaptés. Simplifiée, la nouvelle organisation est aujourd'hui basée sur un Conseil de fondation de 5 à 9 membres, composé des conseillers

municipaux de Saint-Imier ainsi que de deux personnes désignées par les quatre fondateurs, afin de garantir l'esprit qui prévalait jusqu'ici en son sein.

### **Situation financière**

Si la Fondation, grâce au remboursement du prêt LIM par la Municipalité, peut actuellement faire face à ses engagements financiers à court terme, force est de constater que ses rentrées financières (loyers) ne permettent pas d'assurer une situation pérenne à moyen terme, loin s'en faut. De fait, la Municipalité assume déjà une part importante des coûts dans son budget de fonctionnement (environ CHF 60'000.- par année). Cette part noyée dans les comptes communaux n'a malheureusement pas pu être valorisée lors de la mise en place de la LEAC en 2014 et incombe ainsi entièrement à charge de la commune.

Suite à un contrôle en date du 17 août 2017, un rapport de l'Assurance immobilière du canton de Berne (AIB) oblige par ailleurs la Municipalité ainsi que la Fondation Reine Berthe à réaliser de nombreux investissements pour une mise en conformité aux normes incendie du bâtiment. La part de ces travaux qui lui revient ne pourra pas être assumée par la Fondation, alors qu'elle vient déjà de libérer un montant de CHF 80'000.- pour mettre en conformité les locaux du Musée dans le cadre de sa transformation.

Comme vous pouvez le lire dans le rapport du Service bâtiments et infrastructures sportives, le coût des travaux de mise aux normes du bâtiment s'élève à CHF 335'000.- (+/- 20%), soit CHF 400'000.- conformément à l'évaluation réalisée par le bureau d'architecture MBR et le bureau spécialisé HSE. A ce montant, le service compétent propose d'ajouter une somme de CHF 50'000.- pour procéder à des travaux d'entretien courant durant la phase d'assainissement.

Le Conseil municipal est d'avis que la situation précaire de la Fondation Reine Berthe ne peut ainsi perdurer et qu'il n'est plus acceptable de devoir solliciter la Municipalité à chaque nouvelle dépense. La situation financière structurellement fragile de la Fondation doit être assainie et une solution durable devait être proposée avant de libérer un nouveau crédit d'investissement.

Fort de ce constat, une feuille de route a été élaborée, afin de rechercher une solution viable dans la durée. Différentes options ont été évaluées. Après analyse, le scénario de regrouper l'ensemble du bâtiment au sein de la Fondation constitue la meilleure option, l'inverse n'étant légalement pas possible.

Afin de ne pas grever davantage la Fondation avec des dettes supplémentaires, une donation des 600 millièmes du bâtiment (PPE), actuellement en mains communales, à la Fondation Reine Berthe, propriétaire des 400 millièmes restants, constitue la meilleure solution. La valeur comptable du bâtiment étant à CHF 0.-, cette donation n'aurait aucune incidence sur les comptes communaux et permettrait la dissolution de la PPE qui génère une charge de travail non négligeable pour nos services.

La Fondation deviendrait ainsi propriétaire unique du bâtiment et encaisserait l'ensemble des loyers qui devraient lui permettre de fonctionner durablement et sans plus nécessiter de soutien de la part de la Municipalité.

Sur la base des calculs réalisés par M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, la Fondation doit pouvoir couvrir un total de CHF 207'500.- de charges annuelles (conciergerie, assurances, énergies, entretien des immeubles, frais de gestion, intérêts et frais bancaires, amortissement), afin d'assurer la pérennité financière de cette dernière en pleine propriété du bâtiment. Cela signifie que le revenu locatif devrait également se situer au minimum à CHF 207'500.-.

Le bâtiment offre au total 1'958.67 m<sup>2</sup> de surfaces, dont 1'742.55 m<sup>2</sup> de surfaces utiles. La différence est constituée de locaux communs et de surfaces de circulation. En divisant le montant de CHF 207'500.- par les 1'742.55 m<sup>2</sup> de surfaces utiles, le prix du m<sup>2</sup> (charges comprises) devrait ainsi se situer à CHF 119.08, arrondi à CHF 119.-/m<sup>2</sup>.

Si l'on s'attarde à décomposer le montant de 119.-/m<sup>2</sup> entre loyer et charges, on peut retenir les montants suivants :

- loyer, CHF 80.-/m<sup>2</sup>;
- charges, CHF 39.-/m<sup>2</sup> y compris conciergerie

#### Situation et conséquences :

Locataires	Loyers actuels	Surfaces	Nouveaux loyers	Augmentations
Bibliothèque régionale	30'000.00	260 m <sup>2</sup>	30'940.00	940.00
Centre de culture et de loisirs	20'100.00	675 m <sup>2</sup>	80'325.00	60'225.00
Ludothèque	0.00	50 m <sup>2</sup>	6'000.00	6'000.00
Musée régional	40'000.00	760 m <sup>2</sup>	90'440.00	50'440.00
<b>Total</b>	<b>90'100.00</b>	<b>1'745 m<sup>2</sup></b>	<b>207'705.00</b>	<b>117'605.00</b>

Il faut encore mentionner ici que le Centre de culture et de loisirs est au bénéfice d'une solution locative particulière. En effet, le loyer de CHF 20'100.- est actuellement versé à la Fondation pour l'usage du rez-de-chaussée ainsi que de la petite maisonnette dédiée à l'accueil. La salle de spectacle ainsi que les deux petites salles d'exposition sont des lieux communaux. Une mise à disposition du CCL est réalisée sur la base d'un accord entre l'institution et la commune. La nouvelle situation prévoit également de clarifier et simplifier cette situation en intégrant ces locaux dans le bail à loyer du Centre de culture et de loisirs.

En ce qui concerne le Musée, une partie de l'augmentation se justifie également par une surface supplémentaire de l'ordre de 200 m<sup>2</sup> correspondant au nouvel espace dédié aux Troupes jurassiennes ainsi qu'à la forge Boegli situés au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment.

Si les augmentations peuvent paraître conséquentes, l'adaptation des loyers aux coûts réels (le prix du m<sup>2</sup> se situe dans la fourchette basse des normes cantonales) constitue la seule alternative permettant de retrouver une situation financièrement saine à moyen terme.

Suite à différentes rencontres et discussions constructives entre les représentants du Conseil du Jura bernois, le comité du Syndicat Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (B/B-S-Jb) pour la culture et MM. Jean Luc Berberat, conseiller municipal en charge de la culture, et Patrick Tanner, maire, une entente a été trouvée afin de valoriser ces nouveaux loyers dans le cadre de la prochaine période de subventionnement LEAC 2020 – 2023.

Cet accord devra naturellement encore obtenir l'aval formel de l'Assemblée générale du Syndicat de communes B/B-S-Jb pour la culture qui siègera le 13 septembre 2018, pour autant bien sûr que le présent plan d'assainissement soit accepté par votre Conseil.

#### Conséquence d'une prise en compte des nouveaux loyers LEAC dans les contrats de prestations 2020-2023 :

Locataires	Nouveaux loyers	Augmentations	A charge du syndicat et du CJB	A charge de la commune
Bibliothèque régionale	30'940.00	940.00	282.00	658.00
Centre de culture et de loisirs	80'325.00	60'225.00	30'112.50	30'112.50
Ludothèque	6'000.00	6'000.00	0.00	6'000.00



Musée régional	90'500.00	50'440.00	25'220.00	25'220.00
<b>Total</b>	<b>207'500.00</b>	<b>117'605.00</b>	<b>55'614.00</b>	<b>61'990.00</b>

Avec la prise en compte de ces nouveaux loyers dans le cadre de la prochaine période de subventionnement des contrats de prestations LEAC, la charge supplémentaire pour la Municipalité – sous forme de subvention (CCL et Ludothèque) ou de loyer supplémentaire (Musée) – se montera à CHF 61'990.- contre un montant qui figure actuellement dans les comptes communaux de l'ordre de CHF 60'000.-. Ainsi, on peut conclure que le coût est quasiment équilibré pour la Municipalité, alors que la Fondation, elle, serait ainsi définitivement assainie.

Ces nouveaux loyers n'auront également pas de conséquences fâcheuses pour les différentes institutions culturelles concernées, les augmentations des loyers dès 2020 étant intégralement compensées par une adaptation des subventionnements communaux, régionaux et cantonaux.

Cependant, si l'effort municipal dans le fonctionnement reste limité, la Municipalité contribuerait activement à l'assainissement de la Fondation Reine Berthe en libérant un crédit d'investissement de CHF 450'000.- permettant la mise aux normes du Relais culturel d'Erguël et en donnant les 600 millièmes à la Fondation Reine Berthe.

En cas d'acceptation du plan d'assainissement, les nouveaux contrats de prestations pour la période 2020 – 2023 incluront les nouveaux loyers. Ces contrats, avec les nouvelles sollicitations de nos institutions culturelles, seront soumis à votre Conseil dans le courant de l'automne 2018 pour approbation.

La solution équilibrée qui vous est proposée constitue la meilleure solution et garantira ainsi la pérennité de nos institutions culturelles régionales ainsi que celle de la Fondation Reine Berthe.

Suite aux discussions au sein de la Commission des finances, il s'agit encore de préciser que la dépense de CHF 400'000.- pour la mise aux normes AEAI (protection incendie) constitue une dépense liée, étant entendu que si les travaux ne sont pas réalisés dans les délais fixés, le bâtiment ne pourra plus être exploité sous sa forme actuelle.

Compte tenu de la proposition d'attribution complémentaire de CHF 500'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif en prévision des mises aux normes incendie des immeubles communaux, la Commission des finances propose de prélever le montant total de l'investissement dans le fonds correspondant, afin d'alléger les investissements.

Le Conseil municipal unanime, en se basant sur le préavis favorable à une forte majorité de la Commission culturelle, et sur ceux unanimes des deux commissions bâtiments et infrastructures sportives et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver :

1. la libération d'un crédit d'investissement de CHF 450'000.-, non prévu au plan financier, pour la mise aux normes AEAI (protection incendie) et divers travaux d'entretien du bâtiment Relais culturel d'Erguël pour la part communale (600/1000) ainsi que pour la part de la Fondation Reine Berthe (400/1000) avec prélèvement du montant total sur le fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif par autofinancement ;
2. la donation à la Fondation Reine Berthe des 600/1000 de la part PPE appartenant à la Municipalité de Saint-Imier des immeubles sis Rue du Marché 6 et 8

*Ouverture de la discussion :*

Mme Elisabeth Beck, PS : " La fraction socialiste se permet de traiter les points 9 et 10 ensemble puisqu'ils sont liés. Le bâtiment Relais culturel d'Erguël doit être mis en conformité aux normes de protection incendie. La Fondation Reine Berthe, qui vient de libérer CHF 80'000.- pour mettre en conformité les locaux du Musée dans le cadre de sa transformation et dont les loyers ne permettent pas d'assurer une situation financière durable, ne peut pas assumer ces nouveaux coûts d'autant plus que des travaux d'entretien courants sont nécessaires également. La fraction socialiste tient à féliciter le travail du Conseil municipal pour trouver une solution viable à long terme en faisant la proposition de donner à la Fondation les 600 millièmes du bâtiment (PPE) appartenant à la commune. Cela aura l'avantage de ne pas devoir solliciter la Municipalité à chaque nouvelle dépense et d'alléger la charge de travail de ses services. La Fondation, devenant alors uniquement propriétaire, encaissera l'ensemble des loyers qui seront adaptés aux coûts réels, ceci en raison d'une adaptation de la législation cantonale : cela lui permettra de fonctionner durablement. D'autre part, une entente a été trouvée avec le CJB et le comité du syndicat Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois pour la culture, pour valider les nouveaux loyers dans le cadre de la prochaine période de subventionnement des contrats de prestation LEAC 2020-2023. En résumé, dès 2020, ces nouveaux loyers n'auront pas de conséquences fâcheuses pour la bibliothèque, le CCL, la ludothèque et le musée grâce à l'adaptation des subventionnements communaux, régionaux et cantonaux. Si du côté de la commune, le coût sera équilibré entre les charges annoncées et le montant qui figure actuellement dans ses comptes, il reste encore à contribuer à l'assainissement du bâtiment avec la nécessité de libérer un crédit d'investissement de CHF 450'000.-, montant qui sera prélevé dans le fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif dont il a été question au point 5 de l'ordre du jour. La fraction socialiste, soulagée qu'une solution garantissant la pérennité du Relais culturel d'Erguël soit proposée, approuve les objets des points 9 et 10 de l'ordre du jour. Elle remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré dans ce dossier."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Le PLR a étudié le dossier concernant le crédit d'engagement non prévu au plan financier pour la mise aux normes et la révision du Relais culturel d'Erguël. Afin de garantir la conformité selon les nouvelles normes de protection incendie AEAI, il est nécessaire de faire les travaux mentionnés par le bureau d'architecture MBR. Nous sommes également d'avis de réaliser les travaux de rénovation nécessaires pour garantir le bon développement de ce site. Nous acceptons donc ce crédit d'engagement de CHF 450'000.- financé par le compte "fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif" et ce par autofinancement."

M. Alexandre Berberat, ARC : "Notre intervention concernant les points 9 et 10. Suite au contrôle de l'Assurance immobilière de canton de Berne (AIB) en date du 17 août 2017, la Municipalité ainsi que la Fondation Reine Berthe se voient obligées de réaliser des travaux conséquents pour mettre aux normes le Relais culturel d'Erguël. Les coûts de ces travaux se montent à CHF 400'000.-, CHF 50'000.-, sont ajoutés à ceux-ci pour procéder à divers travaux d'entretien. Ces mises aux normes sont essentielles pour pouvoir continuer d'exploiter le bâtiment sans la forme actuelle. De plus, il est question de la donation des 600/1000 de la part PPE appartenant à la municipalité des immeubles Rue du Marché 6 et 8 à la Fondation de la Reine Berthe. Il est effectivement important que la Fondation devienne l'unique propriétaire de bâtiment. Cela devrait lui permettre de fonctionner durablement et sans avoir besoin de soutien de la part de la Municipalité. La culture représente un point important dans notre société, il est primordial que celle-ci perdure dans le futur. La fraction ARC accepte donc à l'unanimité les deux points à l'ordre du jour. C'est à dire le point 9, le crédit d'engagement de CHF 450'000.- non prévu au plan financier avec prélèvement un montant total sur le fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif. Puis du point 10 de la donation des 600/1000 de la part PPE appartiennent à la Municipalité de Saint-Imier à la Fondation."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 450'000.-, non prévu au plan financier, pour la mise aux normes AEAI (protection incendie) et divers travaux d'entretien du bâtiment Relais culturel d'Erguël pour la part communale (600/1000) ainsi que pour la part de la Fondation Reine

Berthe (400/1000) avec prélèvement du montant total sur le fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

10. Donation à la Fondation Reine Berthe des 600/1000 de la part PPE appartenant à la Municipalité de Saint-Imier des immeubles sis Rue du Marché 6 et 8 : décision

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Le PLR a également étudié le dossier concernant la donation à la Fondation Reine Berthe. Afin de simplifier la gestion administrative du site, il est logique de faire une donation du bâtiment à la Reine Berthe. Cette dernière pourra ainsi être autonome et gérer le site plus facilement et à moindre coût. Nous acceptons donc la donation des 600/1000 appartenant à la Municipalité, à la Fondation Reine Berthe."

Au vote, la donation à la Fondation Reine Berthe des 600/1000 de la part PPE appartenant à la Municipalité de Saint-Imier des immeubles sis Rue du Marché 6 et 8 est acceptée à l'unanimité.

11. Crédit d'engagement de CHF 180'000.-, prévu au plan financier sous « Entretien des routes – planification tournante », pour la réfection de la rue du Midi – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service urbanisme et mobilité relatif à l'objet cité en titre.

Suite à l'importante fuite de gaz à la Rue du Midi en janvier 2017, le Service de l'équipement procédera cet automne à la suite du renouvellement des conduites dans ce secteur, soit le tronçon qui se situe entre la Rue du Midi 24 et le carrefour avec la Rue de la Suze.

La première phase des travaux réalisés en 2017 (tronçon carrefour Rue Jacques-David à Midi 24) avait été financée par le compte de fonctionnement, afin de permettre la réfection complète de la route et des trottoirs de manière synchrone avec le changement des conduites.

Si la modernisation des réseaux souterrains sera assumée par le budget de fonctionnement du Service de l'équipement (entretien courant), le Service urbanisme et mobilité sollicite la libération d'un crédit de CHF 180'000.-, afin de procéder au renouvellement de la chaussée et des trottoirs.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des deux commissions urbanisme et mobilité et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 180'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier.

*Ouverture de la discussion :*

M. Michel Meyer, ARC : "La fraction ARC approuve la libération d'un crédit de CHF 180'000.-, pour la réfection de la rue du Midi".

M. Olivier Zimmermann, PS : "Pas grand-chose à dire d'autre qu'il serait dommage d'avoir de nouveaux tuyaux et de ne pas penser au revêtement ainsi que de profiter de l'occasion pour refaire des trottoirs en ordre. La fraction socialiste accepte la libération d'un crédit d'engagement de CHF 180'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Lors de notre fraction, nous avons pris connaissance du rapport concernant la réfection de la rue du Midi jusqu'à la rue de la Suze. Suite du renouvellement des conduites sur ce secteur, cet automne. Ces travaux de modernisation des réseaux souterrains seront assumés et financés par le Service de l'équipement. Le PLR accepte à l'unanimité le crédit de CHF 180'000.-, afin de procéder au renouvellement des trottoirs et de la chaussée. Ce crédit est autofinancé et prévu au plan financier."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 180'000.-, prévu au plan financier sous « Entretien des routes – planification tournante », pour la réfection de la rue du Midi, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

M. Claude-Alain Tanner, président : "Avant de passer au point suivant, je vais libérer M. Nicolas Vuilleumier, chef du service de l'urbanisme, et le remercie vivement pour sa participation.

...Il est 20 h 21, M. Nicolas Vuilleumier, chef du Département urbanisme et mobilité, quitte la séance...

12. Traitement de la motion « Relève médicale à Saint-Imier » déposée le 26 avril 2018 par la fraction Alternative Régionale et Communale (ARC) : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Le 26 avril 2018, la fraction Alternative régionale et communale (ARC) a déposé une motion intitulée « Relève médicale à Saint-Imier ».

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer soit l'entrée en matière sur la motion ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

Bien que notre commune dispose d'un site hospitalier performant et offrant des prestations de pointe dans de nombreuses spécialités, assurer la relève en médecine générale ou médecine de premier recours constitue une réelle nécessité, afin de maintenir un équilibre du système de santé dans son ensemble.

Assurer une prise en charge des patients tout en faisant face à l'évolution de notre société, aux défis liés au vieillissement de la population, à l'augmentation des coûts de la santé, mais aussi à une approche différente de la médecine générale doit être une préoccupation des autorités politiques.

En outre, le Conseil municipal estime qu'il est important que les différents acteurs du domaine des soins soient pris en considération dans l'analyse et les propositions qui en émaneront, afin de garantir une bonne intégration des différents maillons de la chaîne de soins.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal propose l'entrée en matière sur la motion et suggère de confier son traitement à la Commission permanente de la santé.

*Ouverture de la discussion :*

M. Daniel Müller, PLR : "Notre fraction refuse l'entrée en matière car elle estime que l'intervention proposée par ARC relève de l'interpellation. En effet nous constatons dans le rapport du Conseil municipal sur la marche générale en page 108 que le programme

thématique de la Commission de santé (COSAN) est défini et on peut lire comme objectifs : Relève médicale en ville de Saint-Imier. D'autre part le même rapport au niveau des perspectives 2018 indique en page 110 la poursuite des 4 thèmes majeurs identifiés pour la présente législature et notamment en accompagnant les réflexions du Réseau de santé social Jura bernois et l'HJB (problématique des transports, relève médicale en Ville de Saint-Imier et des besoins en psychiatrie). Dans ce contexte nous avons acquis la conviction que la motion proposée est superflue et qu'une interpellation aurait suffi pour connaître l'état du dossier "Relève médicale". Les représentants d'ARC au sein de la commission et la cheffe du département concernée auraient pu et dû transmettre les préoccupations de leur fraction aux spécialistes réunis dans la COSAN."

M. Michel Ruchonnet, PS : "L'année 2018 avec son prochain renouvellement des autorités communales devrait voir fleurir des motions généralistes de ce genre. Nous n'avons rien à redire sur le texte de la motion qui est tout à fait pertinent et qui est un des axes de travail de la Commission de la Santé de notre législatif depuis plus de trois ans. Je connais particulièrement le sujet vu que c'est moi qui le porte régulièrement à la connaissance de la Commission de Santé pour les informer des développements. Un rapport serait d'ailleurs disponible dans un délai très court. Finalement, ce sujet aurait pu tout à fait prendre la forme d'une interpellation plutôt que d'une motion. Étonnés par cette manière de procéder, nous nous sommes approchés d'ARC qui nous a répondu que leur intention était que le Conseil municipal prenne conscience de ce problème et c'est tout à fait louable. La relève médicale se décide sur trois niveaux, à savoir le niveau fédéral, cantonal et communal. Au niveau fédéral, Alain Berset va faire prochainement passer une directive exigeant que les médecins étrangers passent trois ans dans nos hôpitaux suisses avant de pouvoir s'installer. Cela va encore rallonger les délais d'installation mais notre Conseiller fédéral est ouvert à une discussion moins stricte. Au niveau cantonal, le moratoire en vigueur depuis plus de 15 ans sur l'installation de nouveaux cabinets médicaux reste en vigueur. Par contre, la clause du besoin est respectée et elle s'applique tout à fait à notre région. C'est surtout dans les villes où la densité médicale est parfois trop grande que le canton peut s'opposer à l'arrivée de nouveaux médecins. Au niveau communal, il n'y a pas de règle et c'est chaque commune qui décide ce qu'elle entend mettre en place pour favoriser l'installation d'un nouveau cabinet médical. Cela se fait surtout par des incitations financières ou immobilières. Tout le monde dans la presse a lu l'installation de Centres médicaux régionaux qui sont placés dans des endroits stratégiques et qui sont des satellites de l'HJB SA. Dans ce monde de concurrences, et la santé n'y échappe pas, cela est une mesure judicieuse. Par contre, au niveau de notre Ville, l'incitation à l'implantation d'un centre de ce type n'a pas vraiment sa raison d'être. Par contre, nous allons de plus en plus vers des cabinets de groupe car les futurs médecins ne veulent pas consacrer tout leur temps à leur profession et ce type d'installation permet justement une plus grande souplesse dans les horaires. L'autre problème que nous rencontrons dans toute la Suisse, est le fait que les médecins formés en Suisse sont peu intéressés par une pratique dans les régions périphériques pour diverses raisons que le futur rapport expliquera clairement. Le plus gros problème est l'inertie à l'installation d'un nouveau cabinet médical. En effet, il faut compter minimum 18 mois et en moyenne plutôt 24 mois pour obtenir toutes les autorisations. J'ai sensibilisé mes collègues de la région à cette problématique et nous en avons débattu lors de nos réunions professionnelles. Chacun est parfaitement conscient que le mauvais scénario est de s'arrêter de travailler quasi du jour au lendemain car cela met les patients en difficulté. Je leur ai présenté un modèle de reprise de leur cabinet en me concentrant sur les collègues qui vont prendre leur retraite dans les 3 à 5 ans prochains. Les médecins de la région sont conscients de ce challenge. Actuellement, la couverture médicale pour notre Cité et les alentours proches est parfaitement assurée. Le fait de porter cette problématique à la connaissance du Conseil municipal est une bonne chose. Nous allons donc refuser cette motion (à moins que la fraction ARC la transforme en interpellation) et nous sommes parfaitement d'accord que cette problématique soit confiée à la Commission de la Santé de manière très logique. Je porte également à votre connaissance qu'une structure est en place depuis maintenant presque trois ans et qui porte pour nom "Réseau santé-social du Jura

bernois" et cette institution travaille sur ce problème depuis le début. Elle en a fait une analyse complète qui profitera au travail de la Commission de la Santé."

M. Swann Thommen, ARC : "La fraction ARC qui est à l'origine de cette motion est unanimement convaincue de l'importance du traitement de celle-ci. La santé est un domaine qui touche tout le monde et il est primordial que chacun puisse accéder à des soins de qualité, près de chez soi, même dans des régions périphériques comme la nôtre. ARC est par conséquent d'accord avec la proposition du Conseil municipal qui propose l'entrée en matière de cette motion et sa prise en charge par la Commission de la santé."

Au vote, le traitement de la motion « Relève médicale à Saint-Imier » déposée le 26 avril 2018 par la fraction Alternative Régionale et Communale (ARC) est refusé par 15 voix. 10 voix étaient favorables au traitement. Il y a eu 1 abstention.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il y a toute de même des pistes qui ont été données. Est-ce que l'on peut imaginer que cette motion soit transformée en interpellation, ce qui permettrait que tout le monde garde la tête haute ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je pense que l'on peut l'imaginer."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je vous laisse formuler la proposition."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Les conseillères et conseillers... ."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Je m'excuse. Je me pose tout de même la question. Est-ce que l'on peut traiter un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je ne pense pas qu'il appartienne au Conseil de ville de décider si la motion ARC peut être transformée en interpellation. Il appartient à la fraction elle-même de décider ce qu'elle souhaite faire. Si elle ne souhaite pas transformer sa motion en interpellation, la décision est prise et il faut l'accepter."

M. Claude Alain Tanner, président : "On va faire une suspension de séance. On reprend à 20 h 35."

...Suspension de séance, il est 20 h 28...

...Reprise de séance, il est 20 h 35...

M. Claude-Alain Tanner, président : "S'il vous plaît, on reprend."

M. Patrick Domon, ARC, "La fraction ARC voyait sens à cette motion parce qu'elle permettait un travail interpartis sur ce sujet. Nous regrettons les prises de position de chacun. Ma foi, nous l'acceptons et ne souhaitons pas convertir cette motion en interpellation, qui plus est ce ne serait pas forcément en adéquation avec le règlement."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Le vote est donc entériné."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La Commission de la santé est déjà interpartis si jamais."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Le traitement de la motion est donc refusé. On passe au point suivant."

13. Nomination de 4 membres au sein de la commission temporaire « Révision du règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier »

Mme Talika Gerber, PLR, propose M. Corentin Jeanneret, PLR.

Mme Elisabeth Beck, PS, propose M. Michel Ruchonnet, PS.

M. Patrick Domon, ARC, propose M. Claude-Alain Tanner, ARC.

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Après avoir longuement hésité au sein de notre parti..."

... Rires...

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Nous proposons M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident."

Au vote, les personnes proposées sont nommées à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Claude-Alain Tanner, président : "Félicitations aux membres nommés, donc, à moi aussi."

...Rires...

14. Motions et interpellations

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je n'ai pas reçu de motion, nous passons aux réponses aux interpellations."

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale : "Je vais tenter, au nom du Conseil municipal, de répondre de la manière la plus complète possible aux interrogations de la fraction PLR quant à l'augmentation des cas en charge d'aide sociale dans notre commune. Ce sujet avait fait l'objet d'une interpellation lors de notre Conseil de ville de mars 2018.

- Cette augmentation est-elle réelle ?

Oui, elle l'est.

- Nous souhaiterions connaître l'évolution du nombre de cas entre 2010 et 2017. Quels types de dossiers sont-ils plus particulièrement concernés ?

L'ensemble des données figurent dans les différents rapports des commissions sociales, c'est pourquoi je ne m'étendrai pas outre mesure sur ces données, que chaque membre de notre conseil aura loisir de consulter s'il le désire. Les voici toutefois, succinctement :

Depuis 2007 déjà, une augmentation des cas s'est faite significative :

- 357 cas en 2007, 374 en 2008 et 399 en 2009.
- En 2010, le service a traité 453 cas, dont 224 cas d'aide sociale.
- En 2014, le service passe au-dessus de la barre des 500 cas avec précisément 550 cas globaux, dont 287 cas d'aide matérielle.

- Le taux d'aide sociale double durant les années 2010 et 2012 passant de 3 % à plus de 6 %.
  - En 2015, 657 dossiers sont traités dans le cadre du service avec 335 cas d'aide sociale.
  - En 2016 ce sont 690 cas (dont 327 d'aide sociale).
  - et enfin 709 cas en 2017 (dont 370 d'aide sociale).
- Cette tendance entraîne-t-elle ou va-t-elle entraîner des coûts supplémentaires pour notre commune ? Des engagements de personnel supplémentaire ont-ils été nécessaires ou le seront-ils à brève et moyenne échéance ?

Bien évidemment les coûts ont augmenté pour l'ensemble des communes du canton, la répartition des charges s'effectuant selon le nombre d'habitants.

Du personnel supplémentaire a évidemment été engagé pour répondre à ces nouvelles demandes. Précisons cependant que les charges liées au personnel ne sont pas financées par notre commune, mais par le canton selon un système de calcul complexe lié au nombre de cas jusqu'en 2016, et au type de cas depuis 2017.

Les coûts liés à l'augmentation des cas, et conséquemment à l'augmentation du personnel, sont donc assumés par le canton, et non directement par notre commune.

- Combien de ressortissants d'autres cantons sont-ils comptés dans ces cas ?

Bien évidemment, les cas traités ne concernent que des personnes domiciliées à Saint-Imier exception faite parfois de quelques mandats qui sont maintenus, en accord avec l'APEA, dans le giron du service en attendant qu'un transfert soit effectué.

- A-t-on analysé les raisons de cette évolution ?

Les cas sont toujours plus complexes et pratiquement tous les domaines ont augmenté.

Dans le cas de l'aide sociale, une tendance nette se précise toutefois avec à la fois des jeunes ne pouvant s'intégrer dans le monde du travail et des personnes de plus de 55 ans qui, suite à une période d'indemnités chômage, en arrivent finalement à devoir recourir à l'aide sociale pour survivre.

L'augmentation globale des dépenses d'aide sociale n'est malheureusement pas l'apanage de notre cité mais est bien plus globale au niveau du pays tout entier. Les nouvelles formes de travail, la numérisation notamment, rendent toute une partie de la population plus fragile et le nombre de working-poor a globalement augmenté partout. Le système des "vases communicants" dans nos systèmes d'aide est aussi une forme d'explication : on remarque effectivement que lorsqu'on décide d'économiser dans le pot AI en réduisant les prestations aux assurés par exemple, une partie des cas migrent vers l'aide sociale. Notons aussi que Saint-Imier, de par son offre globale attractive en termes de services et prestations à la population, peut représenter en soit un point de chute intéressant de manière générale.

- A-t-on pris des mesures pour freiner cette tendance ? Quelles sont les mesures prises ou proposées pour améliorer rapidement cet état de fait ?

Il est terriblement difficile de traiter localement une problématique aussi globale que celle-ci, mais le fait de travailler à renforcer les capacités d'autonomie des personnes, de travailler à la mise en place de programmes d'insertion sociale et professionnelle permet de freiner, à notre échelle et selon nos leviers propres, cette augmentation inquiétante.

Il n'en demeure pas moins, et il est important de le souligner, que les personnes émargeant à l'aide sociale arrivent souvent chez nous après plusieurs années de difficultés et que c'est



seulement lorsque tous les autres dispositifs possibles sont épuisés que le recours à l'aide sociale intervient.

Le grand défi reste, pour notre commune comme pour les autres, de favoriser au maximum la réinsertion des bénéficiaires et d'axer nos efforts sur la prévention de la précarité et des difficultés sociales afin d'endiguer la spirale des coûts liée à une chronicité des besoins d'aides. Ces démarches sont cependant loin d'être applicables pour chacun, et nécessitent également une somme conséquente d'investissements, financiers et de temps, qu'il est paradoxalement souvent difficile d'obtenir politiquement. Il faudrait assurément oser investir plus dans la prévention pour tenter d'enrayer au maximum les cercles vicieux de la dépendance.

Or, et comme c'est souvent le cas lorsqu'on voit la facture grimper, les réflexes sont inverses, comme par exemple la proposition faite par le canton de Berne de réduire encore les normes d'aide sociale, et par la même occasion, de se désolidariser des normes CSIAS admises partout en Suisse.

Notre option n'est bien évidemment pas, à Saint-Imier comme ailleurs, de nous voiler la face : la facture est là, et bien là. Mais nous sommes convaincus que le travail et les investissements doivent également se situer en amont, là où une marge de manœuvre existe, et là où notre communauté bénéficie encore de quelques leviers pour activer les ressources et le potentiel d'autonomie de nos citoyens avant qu'ils ne se retrouvent dans des situations financières ou sociales trop précaires. Le projet visant à mettre sur pied un poste de travailleur social en milieu scolaire, actuellement mené par une commission temporaire réunissant deux dicastères communaux et une belle brochette d'acteurs de terrain en est une belle illustration. Votre Conseil de ville aura l'occasion de se pencher prochainement sur le sujet, et je ne peux que vous encourager à repenser alors à cette thématique."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je vous remercie pour cette réponse. En l'absence de M. Denis Gerber, PLR, je ne peux pas dire si la réponse est satisfaisante. M. Denis Gerber, PLR, y reviendra sûrement au prochain Conseil de ville s'il a besoin de compléments."

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale : "Avec plaisir."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je souhaite juste indiquer un chiffre au niveau du canton de Berne, que vous sachiez, parce qu'il est inquiétant. Un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Berne, sont des enfants. Moi, le 30 % d'enfants, m'interpelle fortement. Je vous remercie Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale, j'ai eu du plaisir à vous écouter."

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Je réponds, certains penseront enfin..., à l'interpellation : Eaux usées. Solutions aux problèmes des eaux usées sur les montagnes. Dans l'interpellation déposée par le parti libéral radical lors de la séance du Conseil de ville du 26 octobre 2017 au sujet de la gestion des eaux usées en dehors de la zone urbaine de Saint-Imier, de nombreuses questions ont été posées. Je vais essayer d'y apporter les réponses nécessaires ci-après. En préalable, il convient de rappeler que la collecte et l'évacuation des eaux usées et de ruissellement sur le territoire communal est gérée par le biais de 2 plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) validés par l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne, l'un pour la zone urbaine, l'autre pour les zones agricoles. Ces documents répondent aux exigences de la Confédération et du canton. Plusieurs lois et ordonnances règlent cette question. Leur liste exhaustive paraissant disproportionnée pour cette réponse je ne mentionne que la Loi et l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux, l'Ordonnance cantonale sur la protection des eaux, l'Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux ainsi que les normes de la VSA, l'association suisse des professionnels de la protection des eaux. Notons encore que la question du traitement des eaux usées collectées est réglée par un

PGEE supplémentaire décrivant l'action du Syndicat d'épuration de Saint-Imier et environ (SESE).

- Zone agricole NORD et SUD

Pour la partie agricole imérienne, un bureau mandaté a conduit les investigations demandées par la législation il y a plusieurs années déjà. Durant cette étude, des questionnaires ont été envoyés aux propriétaires des bien-fonds. Chaque bâtiment a été localisé, répertorié et intégré dans une base de données. Quelque 108 bâtiments ont été recensés. Il s'agit de 43 exploitations agricoles, 24 bâtiments de vacances (non habités en permanence), 14 bâtiments servant uniquement à l'habitation (permanence) et 27 bâtiments à usage divers. Leurs eaux usées sont prises en charge par plusieurs types d'installations. Sont présentes, 23 fosses à purin, 40 fosses de stockage, 1 WC chimique, une petite STEP, 9 maisons sont raccordées à la STEP centralisée du SESE, 30 n'ont pas de production d'eaux usées ménagères et dans 3 cas certaines informations doivent être vérifiées par des études complémentaires. Les travaux d'amélioration des infrastructures existantes ont été chiffrés. Le montant total à investir sans compter les collecteurs principaux de la zone de Mont-Soleil s'élève à CHF 820'000.-.

- Zone de Mont-Soleil

Le statut urbanistique de la zone bâtie de Mont-Soleil est en cours de redéfinition. Le Département Urbanisme et Mobilité a présenté un certain nombre de modifications qui sont en cours de discussion. Une fois ces nouveaux éléments officialisés, la pertinence des 2 étapes restantes dans la réalisation du réseau d'assainissement dans ce secteur devra être confirmée avant leur réalisation. Rappelons que ces projets ont été estimés à plus de CHF 1.5 million et que cela représente 5 ans des montants d'investissement autofinancés par le budget de l'assainissement. Dans le plan financier 2018-2023, qui sera soumis au Conseil de ville en octobre 2018, figurent CHF 400'000.- qui devraient permettre de réaliser l'avant-dernière étape des travaux (secteur NE du Home Hébron), prévus entre 2021 et 2023.

- Travaux en cours

En date du 20 mars 2018, le Conseil municipal a confié un mandat pour actualiser les 2 PGEE (zone urbaine et zone agricole) à un bureau d'ingénieurs suite à une actualisation des exigences cantonales. Cette étude comprend un volet concernant la partie agricole du territoire communal. Le but de ces investigations est de compléter les connaissances existantes afin d'établir une liste des priorités dans la réalisation des différents projets. Compte tenu des moyens financiers à disposition, il n'est en effet pas réaliste de lancer des travaux dont le rapport coûts/ bénéfice environnemental ne serait pas suffisant. Une fois les priorités définies, les montants nécessaires seront ajoutés au plan financier et soumis aux autorités."

Mme Talika Gerber : "Je vous remercie pour ces réponses, mais comme avant, en l'absence de l'interpellateur, je lui laisse le soin de répondre, si jamais, au prochain Conseil de ville."

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Mais avec plaisir."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Réponse à l'interpellation de M. Corentin Jeanneret, PLR, du 16 juin 2016. Elle portait sur la tombe de Louis Griffet, interné français mort accidentellement le 10 janvier 1917 sur les pentes du Mont-Soleil. M. Corentin Jeanneret, PLR, demandait à ce que ce monument soit nettoyé, ce qui fut fait il y a un an. Il proposait également d'organiser une cérémonie pour clôturer cette restauration. D'entente avec l'interpellateur et avec Mme Messerli, directrice de Mémoires d'Ici, une commémoration pour la paix se tiendra au Cimetière de Saint-Imier le mercredi 29 août en fin de matinée. Les autorités françaises seront conviées à cette cérémonie. Quant à la 2<sup>ème</sup> interpellation de M. Corentin Jeanneret, PLR, adressée à mon département en avril dernier et visant à doter Saint-Imier de caissettes où chacun pourrait déposer ses livres pour

les mettre à disposition de tout le monde, elle sera examinée pour la première fois le 20 juin prochain au sein de la Commission culturelle."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Je remercie M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture, pour ces réponses. J'attends avec impatience la suite des boîtes à livres."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Comme je n'ai reçu aucune interpellation ce soir, nous pouvons passer au point suivant."

## 15. Petites questions

M. Claude-Alain Tanner : "Je donne la parole pour les réponses aux petites questions."

M. Patrick Tranner, maire : "Comme annoncé lors du dernier Conseil de ville, je me permets d'apporter les réponses suivantes aux différentes questions de M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, concernant le projet d'assainissement de la patinoire.

Je me suis permis d'extraire 7 questions de votre intervention que j'ai découpé comme suit :

### 1. Le travail que fait Mme Renfer pour le chantier de la patinoire est payé par qui ?

Le travail de suivi et de coordination du chantier de la patinoire est en effet assumé par Mme Renfer dans le cadre de son travail. Son salaire est assuré par la Municipalité de Saint-Imier.

### 2. Et ce surplus de travail ne vient-il pas perturber le service ?

Actuellement, Mme Renfer est en effet relativement sollicitée par les importants chantiers et projets en cours que représentent notamment les halles de gymnastique, la patinoire ou encore l'assainissement et la mise aux normes du Relais culturel d'Erguël. Il est convenu avec le Conseil d'administration de Erguël Sports SA que si des heures supplémentaires étaient nécessaires pour assurer le surplus de travail provoqué par le chantier de la patinoire, ces heures supplémentaires pourraient être prises en charge par la société anonyme.

Je me permets toutefois de rappeler ici que le fonctionnement du service des bâtiments ne repose pas uniquement sur le 60% de Mme Renfer, la cheffe de service étant épaulée par Mme Pauline Grosjean, collaboratrice au service des bâtiments ainsi que Mme Christine Piazza, collaboratrice au service des finances.

### 3. Déjà que gérer 100 millions de francs de bâtiments à 60 %, ce n'est pas de la tarte. Je ne comprends d'ailleurs pas son rôle puisqu'il y a un architecte exécutant et une commission. Normalement, lorsque les artisans ont un problème, ils vont vers l'architecte exécutant, et la commission prend les décisions.

Avec l'expérience que vous avez dans ce domaine, vous devriez savoir, M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, que l'architecte a besoin d'un représentant du maître d'ouvrage qui prend part aux séances de chantier hebdomadaires afin de prendre les décisions nécessaires à l'avancée du chantier ou alors de soumettre les problèmes plus conséquents à la commission de construction. Vous savez également qu'il est difficile de demander à une commission composée de miliciens d'assurer une présence aux séances hebdomadaires avec l'architecte. Ainsi, le rôle de Mme Renfer dans ce projet est clair et tout-à-fait justifié. Il a été défini dès le début du projet et cette organisation a été présentée lors de la séance d'information publique du 18 avril 2016 déjà.

4. D'autre part, pourquoi la buvette située en haut des escaliers n'est pas fermée comme dans beaucoup de patinoires ? Ceux qui veulent voir un match, ou un gala de patinage, pourraient le faire au chaud.

Le projet tel qu'il a été présenté aux citoyennes et citoyens lors de la votation populaire n'a jamais prévu la création d'une seconde buvette fermée et chauffée, la buvette existante étant maintenue. Nous pourrions naturellement toujours faire mieux ou faire plus. Cependant, afin de permettre l'assainissement de la patinoire d'Erguël dans une enveloppe financière acceptable, il était nécessaire de faire des choix afin d'assurer le financement d'un tel projet. Les choix réalisés privilégient les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement d'une telle infrastructure dans le respect des normes actuelles et de la préservation de l'environnement.

La situation pour les spectateurs sera déjà considérablement améliorée par rapport à la situation antérieure avec l'installation d'un bar ouvert en direction de la piste de glace. Ce dernier pourra éventuellement être fermé dans un deuxième temps en fonction des moyens financiers disponibles et surtout des priorités que le Conseil d'administration fixera.

5. Selon la formule consacrée : "un citoyen m'a dit", le Hockey club Saint-Imier devrait payer CHF 4'000.- pour la location des murs, afin de pouvoir y mettre la publicité de ses sponsors, ce qui veut dire que l'argent récolté servira d'abord à la location des murs avant le but premier du sponsoring, c'est-à-dire de ramener de l'argent au club, et non pas à la société de la patinoire.

Je vous confirme que le HC Saint-Imier devra s'acquitter d'un montant de CHF 4'000.- par année pour la gestion exclusive de la publicité à l'intérieure de la patinoire. Cela signifie également que le HC Saint-Imier dispose des droits de vente et donc du produit des publicités dans l'enceinte de la patinoire. La participation du HC permettra notamment à Erguël Sports SA de couvrir une partie des frais occasionnés par le système de fixation des panneaux publicitaires sur les parois de la patinoire ainsi que sur les bandes. Ce montant couvrira également les frais des employés qui seront en charge de l'installation de ces panneaux publicitaires.

A préciser aussi que les autres clubs sont désormais également habilités à vendre de la publicité à l'intérieur de la patinoire conformément à la convention passée avec le HC Saint-Imier. Une partie du produit des vente reviendra cependant au club qui dispose des droits afin d'assurer un certain équilibre.

6. Pourquoi la construction des places de parc situés à l'Est et à l'Ouest de la patinoire est à la charge des citoyens de Saint-Imier, soit CHF 684'640.-, et pas à la charge de la société de la patinoire, surtout que Saint-Imier a déjà vendu pour un prix symbolique les vestiaires ? Est-ce que c'est un oubli de l'architecte, ou délibérément oublié, pour ne pas gonfler le crédit de construction, par peur que ce projet soit refusé ? Je suis tout à fait satisfait que ce projet ait abouti, mais c'est tout de même beaucoup d'argent investi. Cette somme pour le parking aurait déjà pu servir pour l'achat du bâtiment des Services techniques et des cantonniers.

La question des places de parc situées à l'Est et à l'Ouest de la patinoire a été débattue par le Conseil municipal. Il a été fait le choix au moment de la donation des vestiaires à la société anonyme de conserver les places de parc dans le domaine public afin que la commune en reste propriétaire. Il était en effet important, aux yeux du Conseil municipal, de conserver une certaine liberté dans l'utilisation des parkings durant l'été par exemple ou pour d'autres événements. La société Erguël Sports SA a donc repris la propriété en droit de superficie d'un mètre en pied de façade. Il est donc légitime que l'entretien et la remise en état de ces places incombe au propriétaire et non à la SA. C'est ainsi que cela a été prévu dès le début.

Concernant le projet et les coûts dont vous faites état, ces derniers ont été pour l'instant discutés et présentés uniquement en commission d'urbanisme. Le Conseil municipal n'a pas

encore été informé du projet d'aménagement dans ses détails et ses coûts et aucune décision n'a donc été prise à ce jour.

La décision pour l'aménagement des places de parc Est et Ouest appartiendra en définitive à votre autorité une fois le projet finalisé.

7. Pour les places de parc Est-Ouest, la société de la patinoire a-t-elle conclu un contrat ou une convention pour le déneigement ? Ou c'est encore aux frais de la commune de Saint-Imier ?

Le propriétaire des places de parking est responsable du déneigement. Il n'existe ainsi pas de convention entre Erguël Sports SA et la commune à ce sujet. Je ne pense pas que cela se passait différemment lorsque vous étiez président de la Société coopérative de la Patinoire d'Erguël M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident ?

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Merci pour vos réponses. Lorsque j'étais président de la société, le hockey club ne payait pas pour mettre sa publicité. Je trouve que c'est navrant que des gens d'un club de hockey, de patinage artistique, ou autre, se démènent pour aller chercher de l'argent et qu'une partie de cette somme va aller à une société qui attend là-dessus pour tourner. Cela me surprend un peu. Après, que l'on ait voulu garder le parking, vous me l'expliquez de cette manière, moi, je pense que c'est plutôt un oubli qu'autre chose, mais enfin voilà, sinon, je suis relativement satisfait de votre réponse et je vous en remercie."

M. Claude-Alain Tanner : "Bien, passons aux nouvelles petites questions, j'en ai reçu 7, elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Nous avons remarqué la disparition des 3 passages piétons au carrefour de la Rue Pierre-Jolissaint, Rue des Fleurs et Rue de la Fourchaux. Celui se trouvant à la Rue Pierre-Jolissaint pourrait éventuellement se comprendre, puisque la route a été en travaux et le bitume refait partiellement. Mais qu'en est-il des deux autres qui ont été "grattés" ? Ce chemin étant entre autre emprunté par des enfants qui, rappelons-le, apprennent à traverser sur les lignes jaunes, notre fraction aimerait savoir s'il y a une raison quant à la suppression de ces passages et, surtout, quand est-ce qu'ils vont être repeints."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci pour cette petite question. Nous avons pris bonne note et allons regarder cela en Commission d'urbanisme. Nous vous donnerons une réponse ultérieurement."

M. Cyril Erard, ARC : "Petite question intitulée : Dynamisme touristique. En date du 26 avril 2016, la fraction ARC avait déposé une interpellation intitulée "Centre d'accueil de Saint-Imier – Dynamisme Touristique". Cette dernière demandait que l'on étudie, suite à l'ouverture du nouveau centre d'accueil des halles de gym, la possibilité de mettre en place des synergies entre différents prestataires de services, dans la culture, le sport et les transports notamment. L'objectif principal étant de pouvoir proposer aux groupes, aux écoles et aux particuliers, un accès rapide et simplifié aux différentes prestations et infrastructures proposées par notre commune. Lors de la séance du Conseil de ville du 2 mars 2017, nous avons demandé des informations sur l'avancée de ce dossier. Il nous a été répondu que ce projet faisait partie des thèmes qui sont actuellement étudiés dans le cadre d'un mandat confié au Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) sur la revalorisation du potentiel de Mont-Soleil et qu'en parallèle un stagiaire avait été engagé par Jura Bernois Tourisme afin de développer un concept liant différents prestataires de services régionaux. Aujourd'hui, deux ans après avoir déposé notre interpellation, nous souhaiterions connaître les avancées de ce dossier. Existe-il un projet à l'heure actuelle ? Où en sont les différentes pistes évoquées lors de la séance du Conseil de Ville du 2 mars 2017 ?"

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme, "Effectivement l'étude a pris du retard, elle arrive maintenant à bout touchant, et les résultats seront bientôt disponibles."

M. Cyril Erard, ARC : "Merci pour votre réponse, on se réjouit de voir ce que cela donnera."

M. Cyril Erard, ARC : "Petite question intitulée : "Centre d'accueil et d'hébergement Espace Beau-Site. Cela fait un peu plus de deux ans que le centre d'accueil et d'hébergement Espace Beau-Site a été ouvert et inauguré, proposant ainsi une possibilité d'hébergement moderne et fonctionnel pour les écoles, association sportives, les promeneurs et les touristes. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur une telle infrastructure au sein de notre commune et espérons que ses utilisateurs en soient pleinement satisfaits. Après environ deux ans d'exploitation, nous avons été surpris de découvrir que le crédit d'investissement était toujours ouvert au 31 décembre 2017. Quand sera-t-il clôturé et qu'un décompte définitif sera établi ? Quelle est son bilan de fonctionnement après ses deux années d'exploitation ? (Taux de fréquentation, recettes, charges, retour des utilisateurs, etc...)." "

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je vais vous apporter une réponse lors d'un prochain Conseil de ville. Je peux juste vous informer que les derniers travaux de finitions liés à la rénovation du complexe des Halles de gymnastique interviendront cette année."

M. Cyril Erard, ARC : "Je vous remercie pour votre réponse."

Mme Josika Iles, ARC : "A plusieurs reprises, les membres d'ARC ont été interpellés sur des questions d'infrastructures, à savoir les installations des places de jeux, ou encore l'ascenseur de la gare. Après m'y être rendue, j'ai constaté des dégradations. En effet la porte d'entrée qui permet l'accès à la rampe de skate ne ferme pas du tout car elle est maillée, ce qui pose un problème de sécurité pour les petits enfants qui sortent aisément de l'enceinte du parc public. D'autres constatations ont été faites : certains caches-boulons du bateau de pirates, dans l'espace de jeux en dessous de l'Hôpital, conçus pour protéger les enfants de diverses coupures sont absents, ou encore les balançoires qui ne tiennent plus qu'à une corde, etc... . L'ascenseur de la gare quant à lui est plus que sale et laisse à désirer. Y a-t-il un service au sein de la commune qui est chargé de contrôler régulièrement toutes les installations ? La population, vers qui doit-elle ou peut-elle se diriger ?"

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Dans votre petite question vous évoquez l'entretien et le contrôle des jardins publics, le bpa fait la tournée avec les Travaux publics, et on effectue les réparations ou transformations nécessaires. Concernant vos autres constatations, je vais faire part rapidement aux services concernés, notamment concernant le portail. Maintenant, concernant l'ascenseur de la gare, je ne vais pas pouvoir vous répondre ce soir, mais là aussi, plusieurs partenaires externes sont concernés et même différents services internes à la commune. Je vous rappelle que si vous constatez quelque chose de très urgent, et qui puisse blesser un enfant, il faut sans autre appeler Mme Jessica Renfer, cheffe du Service bâtiments et infrastructures sportives."

Mme Josika Iles, ARC : "Merci pour vos réponses."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Petite question intitulée : Déroulement des travaux des aménagements extérieurs du complexe des halles de gymnastique. Les devis seront-ils tenus en constatant que des retards sont observés dans le déroulement de ces travaux et quelle est l'échéance prévue?"

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "J'ai pris note de votre petite question. Je n'ai pas les documents pour pouvoir vous répondre. Au

prochain Conseil de ville, je vais vous apporter une réponse, et également concernant le bassin de natation, il y a encore quelques petites questions ouvertes."

Mme Elisabeth Beck "Il y a aussi une petite question concernant le bâtiment de l'Ecole primaire Agassiz 14. Merci."

M. Fabien Golay, ARC : "La traversé de Saint-Imier a été totalement réaménagé il y a plusieurs années déjà. Toutefois, la signalisation routière et piétonne à l'interne de la localité n'a toujours pas été réinstallée depuis. La fraction ARC souhaiterait obtenir des détails concernant la planification de la mise en place de la signalisation définitive le long de la route principale ?"

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je vous remercie pour cette petite question, nous allons traiter cela dans les prochains temps en Commission d'urbanisme, en englobant une bonne partie des signalisations de la route principale et des routes secondaires."

M. Fabien Golay, ARC : "Je suis satisfait de la réponse."

M. Patrick Domon, ARC : "D'ici la fin de l'année, l'ancienne usine Moeri sera flambant neuve. Tout le monde s'en réjouit et nous saluons encore ici la décision du canton d'investir plus de 14 millions afin d'y permettre l'installation du ceff SANTE-SOCIAL, et ce dès 2019. Or, vous l'aurez constaté, le bâtiment se trouve à un croisement dont l'état des routes fait peine à voir, en particulier dans les premiers mètres de la rue de la Clef. De plus, les trottoirs alentours arborent un style "à l'ancienne" très en hauteur... . Nous souhaitons savoir si le Conseil municipal a conscience de l'échéance prochaine de la fin de ce chantier et s'il a bien prévu d'intervenir de manière coordonnée dans la rénovation des routes et dans l'adaptation des trottoirs concernés. Et de tout ce qui serait caché dessous, il va sans dire. Nous remercions le Conseil municipal de considérer notre question."

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Compte tenu des investissements du canton dans le bâtiment Clef 44, il nous paraît indispensable que le secteur Est de la Rue de la Clef soit rénové. Le Service de l'équipement prévoit des travaux en 2019, financés par le budget de fonctionnement d'entretien des réseaux. Selon mes informations, le Département urbanisme et mobilité a prévu la réfection de la route pavée, du tronçon pavé, ainsi que du trottoir SUD."

M. Patrick Domon, ARC : "Dans les mêmes délais ?"

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Juste après."

M. Marcel Gilomen, Chef du Département urbanisme et mobilité : "A la suite."

Mme Jessica Haenni, PS : "J'ai été interpellée par plusieurs citoyens du quartier du Pont. Il y a une petite ruelle qui monte à côté de la maison Pont 12. Elle est toute démolie avec les intempéries récentes. Ils voulaient savoir si la Municipalité pouvait faire quelque chose rapidement."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Nous avons été saisis du problème. Nous avons déjà demandé des devis pour refaire toute la route et le carrefour où le goudronnage est manquant derrière la ferme. Les devis ont été demandés, et dès que possible, on débutera les travaux."

Mme Jessica Haenni, PS : "Je vous remercie."

## 16. Divers et imprévu

Mme Talika Gerber, PLR : "Serait-il possible d'avoir les tableaux récapitulatifs des motions, interpellations, et petites questions, ouvertes pour la prochaine séance ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Nous joindrons ces tableaux à la documentation du prochain Conseil de ville."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci beaucoup."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Vous avez entendu ce soir le nombre d'interventions sur la qualité des routes et accès à Saint-Imier. Toutes sont pertinentes. Je souhaiterais que l'on fasse une grande campagne de mise à jour de notre réseau routier. Je comprends que parfois les planifications ne peuvent pas être suivies car les entreprises de Saint-Imier n'arrivent pas à suivre, et que l'on doit repousser les travaux. Mais, une fois ou l'autre, il faut avoir le courage d'aller à l'extérieur, si les entrepreneurs de la région ne peuvent pas suivre."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Je suis tout de même toujours étonné des petites questions posées. Le 99 % peut être répondu en séance de commission. J'ai l'impression que personne n'a du monde dans les commissions. J'ai le sentiment qu'il n'y a que moi qui rapporte dans ma fraction ce qui se passe."

...Rires...

Mme Mélanie Kernén, PLR : "J'aimerais tout de même dire quelque chose car vous revenez à chaque Conseil de ville avec la même remarque. Dans les commissions, il y a des membres des partis. Donc, est-ce que nous ici présents avons connaissances des réponses des petites questions ? Oui. Je rappelle que nous sommes tenus au secret de fonction. Le Conseil de ville est une plate-forme pour la population. Ces questions, elles répondent aux questions de la population. Pas à nous. Voilà."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Je reste tout de même étonné de ce qui se dit. Comme, par exemple, ici, j'ai le journal, et il est dit : "Fête des voisins, c'est grâce à Beat Grossenbacher de la fraction ARC,... . Cela veut dire quoi ? Ceux qui font ceci, c'est pour la population, ou pour mettre en avant le parti ? C'est ceci qui m'agace."

Mme Nathalie Fiechter, PS : " La fraction socialiste aimerait remercier ce soir Mme Jessica Haenni, PS, pour son travail pendant les presque 4 ans qu'elle a siégé au Conseil de ville et à la Commission économie et tourisme, ainsi que pour les 2 ans passés au bureau de notre conseil. C'est en effet ce soir son dernier Conseil de ville, puisqu'elle va prochainement quitter Saint-Imier pour une autre commune de la région. La fraction lui souhaite plein succès pour son avenir et se réjouit de la revoir à l'occasion d'un prochain passage dans notre Cité."

Mme Jessica Haenni, PS : "Je remercie Mme Nathalie Fiechter, PS, pour les quelques mots. J'ai passé de bons moments en politique comme tout le monde ici. Aussi des moments plus négatifs, mais je garde en tête les beaux projets. Je vous souhaite une bonne fin de législature, de bonnes élections. Je pense que cela va me manquer un petit peu, mais on va dire que ce n'est peut-être pas un "adieu", mais plutôt un "au revoir"."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Nous annonçons, déjà, me direz-vous, les dates de la prochaine édition de Noël Ensemble..."

...Rires...

Mme Elisabeth Beck, PS : "Si ces dates pouvaient figurer sur le site internet de la commune, sous événements, à la demande de citoyens, je vous en remercie. On reçoit des messages



où l'on nous dit ne pas trouver les dates. Je vous les donne maintenant, et je vous remercie d'avance. Ce sont donc les jeudi 6, vendredi 7, et samedi 8 décembre 2018."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas, je vous souhaite un bel été, et je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 19.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

Le vice-chancelier :